

Procès-verbal – 14 juin 2021

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 21h30
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- le Conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 68 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux assemblées dédiées principalement aux comptes 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi qu'à l'approbation d'un crédit complémentaire pour le projet de St-Germain Centre.

Lors de l'assemblée primaire sera également présenté le coût final de la construction des nouveaux locaux du bâtiment des travaux publics et les deux assemblées seront conviées à procéder à la nomination du nouvel organe de révision pour la législature 2021-2024.

La situation sur le front du COVID-19 semble s'améliorer avec l'arrivée des beaux jours et l'évolution du taux de vaccination au sein de la population. Elle laisse pointer à l'horizon, dès la fin de l'été, un retour possible quasi à la normal. Cela est réjouissant pour l'ensemble de la population, pour son moral et son bien-être, pour l'économie et surtout pour la vie locale qui peut reprendre petit à petit et, espérons-le, avec nos magnifiques traditions.

Malgré ces perspectives d'évolution positive, cette soirée se déroule sous quelques contraintes. M. le Président rappelle les consignes de sécurité en lien avec le plan de protection contre le COVID-19 en vigueur :

- Désinfection des mains à l'entrée
- Port du masque obligatoire en tout temps dans le bâtiment
- Contrôle des noms en lien avec le registre électoral et tenue d'une liste des personnes présentes
- Pas d'attente dans le hall d'entrée
- Distance entre les sièges obligatoires pour les personnes ne vivant pas sous le même toit
- Entrée et sortie par des accès différents
- Pas d'apéritif à l'issue des assemblées
- Pas de mains serrées
- Le contrôle de la température corporelle n'est pas exigé

Ces assemblées ont été convoquées dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Cette loi, qui régit le fonctionnement des communes et notamment de leur pouvoir exécutif et législatif, a fait l'objet de quelques modifications qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mai dernier. Parmi elles, il y en a deux qui sont relativement importantes :

La première est l'ajout de l'article 11a qui précise, que *les séances de l'assemblée primaire sont publiques. L'assemblée peut toutefois décider le huis clos si un intérêt prépondérant public ou privé l'exige. Les tiers, à savoir les personnes non citoyennes, qui assistent à l'assemblée primaire sont placés de manière à ne pas gêner le déroulement régulier des délibérations, notamment la constatation exacte du résultat des votes. Ils ne sont pas autorisés à prendre la parole et doivent se comporter de manière convenable sous peine d'être exclus de la salle.*

Ce nouvel article implique que le contrôle des présences et de la citoyenneté à l'entrée de la salle perdurera dans le temps, au-delà de la crise sanitaire, et que les non-citoyens seront désormais assis à l'arrière de la salle et ne seront pas en possession d'un carton de vote.

Deuxième modification importante, l'article 14 alinéa 2bis qui précise que *pour chaque objet soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le conseil municipal met à la disposition du public, gratuitement, les informations et documents utiles, auprès du secrétariat municipal et, dans la mesure du possible, sur le site internet de la commune. A défaut de publication sur le site, un citoyen peut obtenir les informations et documents utiles par voie électronique.*

Désormais, pour les futures assemblées, l'administration rendra disponible sur le site internet les différents documents en même temps que les convocations et ordres du jour publiés au bulletin officiel. Pour ces assemblées, l'ensemble des documents étaient d'ailleurs disponibles auprès de la secrétaire municipale.

Dans les faits, cela ne change finalement pas beaucoup de nos habitudes puisque tous les sujets sont en général présentés, de manière complète, dans le « Savièse infos » distribué dans tous les ménages de la commune, environ 10 à 15 jours avant les assemblées. Pour information, le « Savièse infos » disposera, dès sa prochaine édition, d'une nouvelle identité visuelle pour le rendre plus agréable à la lecture et plus accrocheur.

Les différents documents concernant les comptes présentés ce soir étaient consultables sur le site internet de la Commune et les autres sujets auprès de notre administration.

Les comptes 2020 de la Municipalité peuvent être qualifiés de bon, avec un excédent de revenus de plus de CHF 420'000.--, une marge d'autofinancement qui avoisine les CHF 7.5 mios et des investissements bruts pour près de CHF 10.5 mios.

Concernant ce dernier point et pour la quatrième année consécutive, M. le Président tient à féliciter ses collègues du Conseil communal ainsi que les chefs de service de la commune pour avoir su tenir le cap et réaliser la quasi-totalité des investissements prévus au budget 2020.

Avant l'approbation des comptes 2020, le Conseil communal répondra bien volontiers aux questions de l'assemblée.

Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser le ¼ heure citoyen. Des questions écrites de l'UDC ont été transmises, elles seront également traitées dans les divers.

Le Conseil communal y répondra avec plaisir. Bien que cela soit plus compliqué avec le port du masque, un micro désinfecté sera passé et chacun pourra baisser temporairement le masque, le temps de poser sa question.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer MM. Grégory Jollien, Pierre Ambroise Reynard ainsi que M. Jean Paul Varone scrutateurs de ces assemblées pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	4
1. Ordre du jour	4
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 janvier 2021	4
3. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité	4
3.1 Charges de fonctionnement	6
3.2 Revenus de fonctionnement	8
3.3 Dépenses répertoriées selon les tâches	10
3.4 Recettes fiscales – revenus imposables	10
3.5 Recettes fiscales – fortunes imposables	10
3.6 Investissements	11
3.7 Marge d'autofinancement	13
3.8 Endettement par habitant	13
3.9 Bilan	14
4. Rapport de l'organe de révision	14
5. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité	15
6. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre	15
6.1 Crédits d'engagement engagés	19
6.2 Crédit complémentaire souhaité	19
6.3 Coût final projet	21
6.4 Questions	21
6.4.1 Question de l'UDC	21
6.4.2 Question d'un citoyen	21
6.4.3 Question d'un citoyen	21
7. Présentation du coût global pour le bâtiment des travaux publics	22
7.1 Crédit d'engagement - procédure	24
8. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024	26
9. Divers	26
9.1 Questions de l'UDC	26
9.1.1 Stationnement en surface - parking	26
9.1.2 PAZ - calendrier	28
9.1.3 Animateur socioculturel	29
9.2 Questions de citoyens.nes	29
9.2.1 Liaison piétonne – chemin des Râches – centre commercial	29
9.2.2 St-Germain Centre – appartements à vendre ou en location	30
9.2.3 Dépôt des travaux publics – eaux de surface à évacuer	30
9.2.4 St-Germain Centre – parking – taux d'armature	30
9.2.5 Lieu de rencontre à Ormône	30

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité
5. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre
6. Présentation du coût global pour le bâtiment des travaux publics
7. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
8. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 janvier 2021

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 25 janvier 2021 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le Conseil municipal est fier de présenter les comptes 2020 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de bon.

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation des comptes 2020.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	29'256'866.89	29'588'565.00	30'856'819.90
Revenus financiers	+ CHF	34'922'160.64	34'861'740.00	38'335'045.37
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Amortissements ordinaires	- CHF	4'652'124.65	5'441'500.00	5'212'111.91
Amortissements complémentaires	- CHF	525'095.00	-	1'845'991.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	168'325.00	-
Excédent de revenus	= CHF	488'074.10	-	420'122.56

La marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) atteint un montant d'env. CHF 7,5 mios, alors que le budget prévoyait une valeur de CHF 5.3 millions.

Le détail et comparatif des comptes 2020 avec les comptes 2019 et le budget 2020 sont donnés dans le tableau suivant :

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020		Différence selon budget		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus	
30 Charges de personnel	8'899'085.10		9'433'275.00		9'244'767.40		-188'507.60	-2.00%	
31 Biens, services et marchandises	8'472'815.70		8'405'110.00		8'203'832.07		-201'277.93	-2.39%	
32 Intérêts passifs	278'123.75		266'000.00		332'752.50		66'752.50	25.09%	
33 Amortissements	5'815'602.58		5'750'500.00		7'205'153.96		1'454'653.96	25.30%	
34 Parts à des contributions sans affectation	319'447.85		315'000.00		328'473.30		13'473.30	4.28%	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'124'489.01		1'132'000.00		1'112'109.55		-19'890.45	-1.76%	
36 Subventions accordées	7'777'199.72		8'071'650.00		9'070'353.44		998'703.44	12.37%	
37 Subventions redistribuées	2'400.00		3'200.00		3'200.00		0.00	0.00%	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		71'530.00		485'971.09		414'441.09	579.39%	
39 Imputations internes	1'744'922.83		1'581'800.00		1'928'309.50		346'509.50	21.91%	
40 Impôts		23'979'143.50		23'959'000.00		26'082'057.77		2'123'057.77	8.86%
41 Patentes et concessions		547'859.29		594'000.00		584'099.79		-9'900.21	-1.67%
42 Revenus des biens		693'732.74		543'465.00		623'430.52		79'965.52	14.71%
43 Contributions		6'090'962.06		6'647'710.00		7'215'007.23		567'297.23	8.53%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		66'144.55		173'065.00		196'264.65		23'209.65	13.41%
45 Restitutions de collectivités publiques		151'298.30		143'920.00		114'714.10		-29'205.90	-20.29%
46 Subventions		1'226'365.01		1'207'770.00		1'565'794.21		358'024.21	29.64%
47 Subventions à redistribuer		2'400.00		3'200.00		3'200.00		0.00	0.00%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		419'332.36		7'820.00		22'167.60		14'347.60	183.47%
49 Imputations internes		1'744'922.83		1'581'800.00		1'928'309.50		346'509.50	21.91%
Total des charges et des revenus	34'434'086.54	34'922'160.64	35'030'065.00	34'861'740.00	37'914'922.81	38'335'045.37	2'884'857.81	8.24%	3'473'305.37
Excédent de charges		-		168'325.00		-			
Excédent de revenus	488'074.10			-	420'122.56				

La récapitulation des charges de fonctionnement par nature se monte pour des dépenses à env. CHF 37.9 mios et pour les recettes à env. CHF 38.3 mios, soit un excédent de revenus d'env CHF 420/m.

Les charges sont en augmentation d'env. CHF 2.9 mios ou 8.24% et les recettes en hausse d'env. CHF 3.5 mios ou 9.96%

3.1 Charges de fonctionnement

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-34'434'086.54		-35'030'065.00		-37'914'922.81	
31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	-8'472'815.70		-8'405'110.00		-8'203'832.07	
310	FOURN. BUREAU, IMPRIMES, MOYENS ENS.	-310'683.17		-321'050.00		-286'319.89	
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	-492'187.90		-359'200.00		-346'922.15	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	-594'760.91		-629'650.00		-513'866.00	
313	AUTRES MARCHANDISES	-680'389.13		-575'300.00		-554'056.53	
314	PREST. TIERS ENTRETIEN D'IMMEUBLES	-1'430'098.75		-1'255'700.00		-1'607'863.98	
315	PREST. TIERS ENTRETIEN OBJETS MOB.	-272'077.60		-416'450.00		-649'002.35	
316	LOYERS, FERMAGES, REDEVANCES UTILISAT.	-197'839.15		-158'800.00		-194'415.62	
317	DEDOMMAGEMENTS POUR DEPLACEMENTS	-289'504.67		-283'600.00		-213'414.67	
318	HONORAIRES ET PREST. DE SERVICES	-4'162'223.98		-4'320'680.00		-3'664'039.72	
319	FRAIS DIVERS	-43'050.44		-84'680.00		-173'931.16	

Les dépenses de ce secteur sont en diminution de 2.39% (CHF 201/m) en regard du budget et de 3.17% (269/m) par rapport à l'exercice précédent.

A relever les points suivants :

312 – Eau, énergie, combustibles

baisse des coûts de chauffage pour env. 18/m, diminution des coûts d'électricité d'env. 98/m due essentiellement à la reprise du turbinage qui a engendré une diminution de l'électricité nécessaire à la production d'énergie.

314 – Prestation tiers entretien d'immeubles

les frais d'entretien des bâtiments publics sont en hausse d'env. 192/m - la réparation des installations de filtrage et ainsi que la remise en état de la chambre de Dilogne pour env. 215/m expliquent l'augmentation - à noter que l'assurance a couvert les coûts de réparation et que les montants y relatifs ont été enregistrés en recettes.

318 – Honoraires et prestations de services

la baisse résulte de la fermeture de notre théâtre le Baladin et de la diminution des coûts de transports des écoliers ainsi que des prestations de tiers pour la crèche du fait des mesures liées au COVID-19

319 – Frais divers

à contrario, en raison des restrictions sanitaires, la fermeture du Baladin a contraint le remboursement des abonnements payés pour les spectacles annulés.

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-34'434'086.54		-35'030'065.00		-37'914'922.81	
32	INTERETS PASSIFS	-278'123.75		-266'000.00		-332'752.50	
321	DETTES A COURT TERME	-58.20					
322	DETTES A MOYEN ET A LONG TERME	-154'996.35		-165'800.00		-169'476.70	
329	AUTRES INTERETS PASSIFS	-123'069.20		-100'200.00		-163'275.80	
33	AMORTISSEMENTS	-5'815'602.58		-5'750'500.00		-7'205'153.96	
330	PATRIMOINE FINANCIER	-638'382.93		-309'000.00		-147'051.05	
331	PATRIMOINE ADM.-AMORTISSEMENTS ORD.	-4'652'124.65		-5'441'500.00		-5'212'111.91	
332	PATRIMOINE ADM.-AMORTISSEMENTS COMPL.	-525'095.00				-1'845'991.00	
34	PARTS CONTRIBUT. SANS AFFECTATION	-319'447.85		-315'000.00		-328'473.30	
340	PARTS RECETTES DESTINEES COMMUNES	-224'483.10		-230'000.00		-241'553.95	
341	CANTON	-94'964.75		-85'000.00		-86'919.35	

32 – Intérêts passifs

la différence provient des intérêts de remboursement dus en regard des acomptes d'impôts payés par les contribuables

33 – Amortissements

l'augmentation résulte des amortissements complémentaires réalisés

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-34'434'086.54		-35'030'065.00		-37'914'922.81	
35	DEDOMMAGEMENTS COLL. PUBLIQUES	-1'124'489.01		-1'132'000.00		-1'112'109.55	
351	CANTON	-29'106.41		-37'100.00		-32'029.68	
352	COMMUNES	-1'095'382.60		-1'094'900.00		-1'080'079.87	
36	SUBVENTIONS ACCORDEES	-7'777'199.72		-8'071'650.00		-9'070'353.44	
361	CANTON	-4'720'732.56		-4'867'500.00		-5'069'818.84	
362	COMMUNES	-840'635.83		-938'350.00		-1'034'161.22	
364	ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES	-459'936.35		-473'000.00		-573'496.79	
365	INSTITUTIONS PRIVEES	-113'607.00		-100'000.00		-100'914.93	
366	PERSONNES PHYSIQUES	-1'642'287.98		-1'692'800.00		-2'291'961.66	

Pour les subventions accordées, à relever que :

361 – Canton
hausse de la participation communale pour les enseignants EE/EP/CO d'env. 228/m

362 – Communes
participation communale aux frais du CMS en hausse d'env. 101/m (rattrapage depuis 2018)

364 – Entreprises semi-publiques
la part communale aux soins longues durées (EMS) explique la variation et ce notamment en raison de la constitution d'une provision de 50/m pour les frais supplémentaires liés à l'impact du COVID-19 sur la situation des EMS

366 – Personnes physiques
les subventions pour l'aide sociale se sont élevées à 1.18/mio, en hausse d'env. 210/m par rapport au budget, La part communale au Magic Pass s'est élevée à 99/m et la subvention pour l'achat de vélos électriques à 40/m. Cette position enregistre également la charge relative aux bons distribués à la population saviésanne dans le cadre du COVID 19 pour un montant de 383/m

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-34'434'086.54		-35'030'065.00		-37'914'922.81	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	-2'400.00		-3'200.00		-3'200.00	
373	ETABLISSEMENTS COMMUNAUX	-2'400.00		-3'200.00		-3'200.00	
38	ATTRIBUT. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX			-71'530.00		-485'971.09	
380	ATTRIBUT. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX			-71'530.00		-485'971.09	
39	IMPUTATIONS INTERNES	-1'744'922.83		-1'581'800.00		-1'928'309.50	
390	CHARGES IMPUTEES	-1'589'926.48		-1'416'000.00		-1'758'832.80	
391	INTERETS IMPUTES	-154'996.35		-165'800.00		-169'476.70	

L'application des tarifs prévus par les nouveaux règlements communaux a engendré des recettes supplémentaires qui ont permis l'autofinancement des positions concernées.

Le surplus des taxes encaissées doit ainsi être affecté aux financements spéciaux et pour l'année 2020 ces avances concernaient :

- l'eau potable avec une attribution de 10/m
- les eaux usées avec une attribution de 427/m
- les déchets avec une attribution de 4/m

3.2 Revenus de fonctionnement

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Revenus		34'922'160.64		34'861'740.00		38'335'045.37
40	IMPOTS		23'979'143.50		23'959'000.00		26'082'057.77
400	IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE		20'409'962.15		21'060'000.00		22'142'085.52
401	IMPOTS SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL		963'585.25		900'000.00		1'075'466.50
402	IMPOT FONCIER		1'194'931.90		1'109'000.00		1'300'660.20
403	IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL		1'041'763.05		710'000.00		960'399.40
405	IMPOTS S/SUCCESSIONS ET DONATIONS		293'438.90		105'000.00		513'307.45
406	IMPOTS SUR PROPRIETE ET DEPENSE		71'790.00		70'000.00		73'923.35
407	AMENDES FISCALES		2'800.00		5'000.00		16'000.00
408	IMPOTS DE CULTUE		872.25				215.35

Les prévisions budgétaires ont été dépassées d'env. 2'123/m

Selon les types d'impôts les variations se décomposent comme suit :

- Impôt sur le revenu pour env. 501/m, impôts sur la fortune pour env. 662/m et impôt global env. 20/m.
- Impôts sur le bénéfice et capital pour env. 175/m

L'évolution de ces recettes fiscales démontre que l'année 2020 a été peu impactée par la pandémie mais il est à redouter que l'incidence impactera fortement les résultats de l'exercice 2021.

- Autres impôts 865/m, ces recettes sont difficilement maîtrisables car résultant de situations spécifiques (gains immobiliers, prestations en capital)

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Revenus		34'922'160.64		34'861'740.00		38'335'045.37
41	PATENTES ET DE CONCESSIONS		547'859.29		594'000.00		584'099.79
411	CONCESSIONS		547'859.29		594'000.00		584'099.79
42	REVENUS DES BIENS		693'732.74		543'465.00		623'430.52
420	BANQUES		2.31				.26
421	CREANCES		262'358.98		253'100.00		271'676.12
422	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER		221'099.45		95'000.00		226'749.45
423	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		26'952.90		24'800.00		30'634.00
424	GAINS COMPTABLES S/PLACEMENTS FIN.		11'094.60		10'000.00		18'056.34
427	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTR.		153'684.50		154'565.00		73'682.35
429	AUTRES REVENUS DES BIENS		18'540.00		6'000.00		2'632.00

42 – Revenus des biens

versement d'un dividende supplémentaire de 132/m versé par OIKEN.

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Revenus		34'922'160.64		34'861'740.00		38'335'045.37
43	CONTRIBUTIONS		6'090'962.06		6'647'710.00		7'215'007.23
430	CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT		120'812.60		125'000.00		127'487.80
431	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS		257'165.30		280'200.00		295'933.50
433	ECOLAGES		7'673.95		12'200.00		9'924.00
434	AUTRES REDEVANCES ET PREST. SERV.		4'288'381.34		4'861'700.00		4'462'176.18
435	VENTES		714'759.74		797'400.00		1'156'084.52
436	DEDOMMAGEMENTS DE TIERS		508'249.63		398'210.00		1'070'806.53
437	AMENDES		56'249.40		53'000.00		55'308.40
438	PROPRES PRESTATIONS INVESTISSEMENTS		130'706.95		120'000.00		37'286.30
439	AUTRES DEDOMMAGEMENTS		6'963.15				
44	PARTS RECETTES ET CONTRIB. SANS AFF.		66'144.55		173'055.00		196'264.65
440	PARTS A DES RECETTES FEDERALES		8'071.80		8'000.00		3'451.40
441	PARTS AUX RECETTES DU CANTON		5'920.75		5'500.00		4'135.25
444	PRESTATIONS PEREQUATION FINANCIERE		52'152.00		159'555.00		188'678.00

43 – Contributions

cette rubrique enregistre une augmentation globale des recettes d'env. 567/m mais est marquée par de fortes fluctuations dans certains secteurs, à savoir :

434 – autres redevances et prest. services

baisse des recettes du Baladin pour env. 568/m, des prestations de la crèche pour env. 232/m mais augmentation des diverses taxes annuelles pour env. 384/m

435 – ventes

hausse des ventes d'énergie pour env. 279/ et des échanges d'eau avec la ville de Sion d'env. 89/m

436 – dédommagements de tiers

versement des indemnités d'assurances pour Dilogne pour 419/m, montants perçus par les APG à hauteur d'env. 165/m

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Revenus		34'922'160.64		34'861'740.00		38'335'045.37
45	RESTITUTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES		151'298.30		143'920.00		114'714.10
450	CONFEDERATION		97'798.60		99'500.00		73'008.20
451	CANTON		51'499.70		42'420.00		39'705.90
452	COMMUNES		2'000.00		2'000.00		2'000.00
46	SUBVENTIONS		1'226'365.01		1'207'770.00		1'565'794.21
460	CONFEDERATION						5'000.00
461	CANTON		1'030'600.16		1'046'270.00		1'317'275.21
462	COMMUNES		4'800.00		6'000.00		3'240.00
469	AUTRES SUBVENTIONS ACQUISES		190'964.85		155'500.00		240'279.00
47	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES		2'400.00		3'200.00		3'200.00
474	ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES		2'400.00		3'200.00		3'200.00
48	PRELEVEMENTS S/FINANC. SPECIAUX		419'332.36		7'820.00		22'167.60
480	PRELEVEMENTS S/FINANC. SPECIAUX		419'332.36		7'820.00		22'167.60
49	IMPUTATIONS INTERNES		1'744'922.83		1'581'800.00		1'928'309.50
490	CHARGES IMPUTEES		1'589'926.48		1'416'000.00		1'758'832.80
491	INTERETS IMPUTES		154'996.35		165'800.00		169'476.70

46 – subventions

augmentation de la part cantonale sur les salaires de la crèche pour env. 75/m, la prise en compte comme subvention des dépenses communales en matière d'aide sociale a été plus élevée de 85/m.

versement d'une subvention de 65/m pour la réfection des torrents et la Loterie Romande a versé un montant complémentaire de 60/m au Baladin.

3.3 Dépenses répertoriées selon les tâches

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus		
0 Administration générale	3'217'783.10	158'508.10	2'960'710.00	119'500.00	3'070'552.05	110'257.80	109'842.05	3.71%	-9'242.20	-7.73%
1 Sécurité publique	2'156'817.32	704'147.40	2'197'905.00	630'310.00	2'123'134.24	673'040.80	-74'770.76	-3.40%	42'730.80	6.78%
2 Enseignement et formation	6'147'556.67	290'191.20	6'254'695.00	322'300.00	6'247'584.03	389'957.80	-7'110.97	-0.11%	67'657.80	20.99%
3 Culture, loisirs et culte	4'539'540.94	1'766'231.63	4'771'175.00	1'523'920.00	4'424'310.36	1'025'197.10	-346'864.64	-7.27%	-498'722.90	-32.73%
4 Santé	645'236.10	-	725'545.00	-	1'447'758.44	-	722'213.44	99.54%	0.00	100.00%
5 Prévoyance sociale	5'420'295.72	1'871'527.49	5'712'695.00	2'064'170.00	6'128'345.44	2'021'173.26	415'650.44	7.28%	-42'996.74	-2.08%
6 Trafic	6'002'615.99	1'158'798.90	6'559'220.00	971'000.00	7'784'145.70	1'312'251.15	1'224'925.70	18.67%	341'251.15	35.14%
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'895'087.43	2'856'847.27	3'804'150.00	3'003'820.00	4'695'016.06	3'770'970.21	890'866.06	23.42%	767'150.21	25.54%
8 Economie publique, yc services industriels	944'960.19	804'274.47	993'280.00	928'300.00	1'042'305.06	1'429'326.22	49'025.06	4.94%	501'026.22	53.97%
9 Finances et impôts	1'464'193.08	25'311'634.18	1'050'690.00	25'298'420.00	951'771.43	27'602'871.03	-98'918.57	-9.41%	2'304'451.03	9.11%
Total des charges et des revenus	34'434'086.54	34'922'160.64	35'030'065.00	34'861'740.00	37'914'922.81	38'335'045.37	2'884'857.81	8.24%	3'473'305.37	9.96%
Excédent de charges		-		168'325.00		-				
Excédent de revenus	488'074.10		-		420'122.56					

3.4 Recettes fiscales – revenus imposables

Le 80 % des contribuables avec des revenus imposables (situés entre 0.00 et 70'000.--), génère le 40 % des impôts encaissés.

Le 20 % des contribuables avec des revenus imposables (situés entre 70'001.00 et 5'000'000.--), génère le 60 % des impôts encaissés.

Année	Revenu montant imposable	Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuable	%
2019	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1141 20.31
2019	100.00	5'000.00	893'100.00	0.36	53'806.35	0.33	351 6.25
2019	5'001.00	10'000.00	1'440'700.00	0.58	73'823.00	0.46	197 3.51
2019	10'001.00	15'000.00	2'200'300.00	0.89	68'657.35	0.42	179 3.19
2019	15'001.00	20'000.00	3'345'400.00	1.36	111'668.35	0.69	192 3.42
2019	20'001.00	30'000.00	9'549'400.00	3.87	383'409.05	2.37	375 6.67
2019	30'001.00	40'000.00	17'766'200.00	7.20	859'613.50	5.32	502 8.93
			14.26	1'550'977.60	9.59	2937	52.28
2019	40'001.00	50'000.00	26'337'600.00	10.68	1'508'769.25	9.33	586 10.43
2019	50'001.00	60'000.00	28'130'500.00	11.40	1'723'561.05	10.66	512 9.11
2019	60'001.00	70'000.00	28'418'700.00	11.52	1'834'492.55	11.34	438 7.79
			33.60	5'066'822.85	31.33	1536	27.33
2019	70'001.00	80'000.00	20'370'400.00	8.26	1'311'160.40	8.11	273 4.86
2019	80'001.00	90'000.00	18'944'400.00	7.68	1'223'693.00	7.57	224 3.99
2019	90'001.00	100'000.00	16'218'900.00	6.57	1'054'513.65	6.52	171 3.04
			22.51	3'589'367.05	22.20	668	11.89
2019	100'001.00	120'000.00	20'435'000.00	8.28	1'432'814.10	8.86	188 3.35
2019	120'001.00	150'000.00	20'117'000.00	8.15	1'491'387.05	9.22	152 2.71
2019	150'001.00	200'000.00	14'782'000.00	5.99	1'214'902.35	7.51	88 1.57
			22.42	4'139'103.50	25.59	428	7.63
2019	200'001.00	300'000.00	7'818'500.00	3.17	736'807.75	4.56	34 0.61
2019	300'001.00	500'000.00	4'231'700.00	1.72	447'073.70	2.76	11 0.20
2019	500'001.00	1'000'000.00	2'344'700.00	0.95	260'388.20	1.61	4 0.07
2019	1'000'001.00	2'000'000.00					
2019	2'000'001.00	5'000'000.00	3'352'000.00	1.36	381'005.05	2.36	1 0.02
			7.20	1'825'274.70	11.29	50	0.90
			100.00	16'171'545.70	100.00	5619	100.00

80 / 50

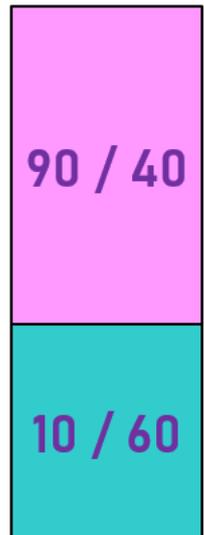
20 / 50

3.5 Recettes fiscales – fortunes imposables

Le 90 % des contribuables dispose d'une fortune imposable de 0.00 à 1'000'000.--, ce qui représente le 40 % des montants totaux imposables.

Le 10 % des contribuables dispose d'une fortune imposable de 1'000'001.00 à 999'999'999.--, ce qui représente le 60 % des montants totaux imposables.

Année	Fortune montant imposable		Montant imposable	% Montant imposable	Montant impôt	% Montant impôt	Nbre contribuables	%
2019	0.00	0.00	0.00	0	0.00	0	30	1.09
2019	1'000.00	10'000.00	983'000.00	0.07	1'664.25	0.04	236	8.59
2019	10'001.00	50'000.00	12'137'000.00	0.89	22'644.50	0.58	433	15.76
				0.96	24'308.75	0.62	699	25.44
2019	50'001.00	100'000.00	26'442'000.00	1.93	57'053.55	1.46	355	12.92
2019	100'001.00	200'000.00	65'718'000.00	4.8	151'926.25	3.88	458	16.67
2019	200'001.00	300'000.00	72'782'000.00	5.32	172'366.30	4.4	296	10.77
				12.05	381'346.10	9.74	1109	40.36
2019	300'001.00	500'000.00	124'684'000.00	9.11	306'440.30	7.83	323	11.75
2019	500'001.00	1'000'000.00	257'768'000.00	18.84	695'029.70	17.75	370	13.46
				27.95	1'001'470.00	25.58	693	25.21
2019	1'000'001.00	2'000'000.00	233'871'000.00	17.09	726'239.20	18.55	169	6.15
2019	2'000'001.00	5'000'000.00	167'675'000.00	12.25	573'732.95	14.65	58	2.11
				29.34	1'299'972.15	33.2	227	8.26
2019	5'000'001.00	10'000'000.00	60'824'000.00	4.44	209'842.80	5.36	9	0.33
2019	10'000'001.00	20'000'000.00	76'840'000.00	5.61	265'098.00	6.77	6	0.22
2019	20'000'001.00	50'000'000.00	143'296'000.00	10.47	494'371.20	12.63	3	0.11
2019	50'000'001.00	999'999'999.00	125'496'000.00	9.17	239'374.80	6.11	2	0.07
				29.69	1'208'686.80	30.87	20	0.73
				99.99	3'915'783.80	100.01	2748	100



3.6 Investissements

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	10'609'071.50	10'593'000.00	11'053'721.96
Recettes	- CHF	757'750.85	640'000.00	598'615.05
Investissements nets	= CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	10'455'106.91
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Les investissements bruts réalisés à hauteur de CHF 11.05 mios sont supérieurs aux montants prévus au budget d'env. 460/m et pour les investissements nets d'env. CHF 10.46 mios la différence s'élève à env. 502/m.

Les investissements récapitulés par secteur, selon les tâches et selon les natures :

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	542'134.21	91'290.00	40'000.00	-	22'542.20	-
1 Sécurité publique	190'930.15	-	15'000.00	-	-	-
2 Enseignement et formation	862'393.11	269'552.00	1'010'000.00	300'000.00	611'526.90	207'829.40
3 Culture, loisirs et culte	230'513.85	116'484.00	609'000.00	50'000.00	474'711.26	91'415.25
4 Santé	5'736.85	-	30'000.00	-	5'903.65	-
5 Prévoyance sociale	162'869.30	-	264'000.00	100'000.00	704'693.42	-
6 Trafic	6'809'282.58	9'800.70	7'595'000.00	-	8'413'980.05	62'833.40
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'213'023.70	233'309.15	760'000.00	120'000.00	538'219.11	180'626.40
8 Economie publique, yc services industriels	514'182.20	32'580.00	220'000.00	20'000.00	176'494.87	44'200.60
9 Finances et impôts	78'005.55	4'735.00	50'000.00	50'000.00	105'650.50	11'710.00
Total des dépenses et des recettes	10'609'071.50	757'750.85	10'593'000.00	640'000.00	11'053'721.96	598'615.05
Excédent de dépenses		9'851'320.65		9'953'000.00		10'455'106.91
Excédent de recettes		-		-		-

Principaux investissements réalisés :

- Travaux sur les bâtiments de Moréchon 1 pour CHF 592'819.80
- Subventions cantonales pour CHF -269'552.00
- Aménagement place du Binii CHF 74'303.05
- Stand de tir CHF 254'198.91

- Subventions pour stand de tir CHF -91'415.25
- Agrandissement de la structure d'accueil Snoopy CHF 668'936.08
- Participation aux frais de construction des routes cantonales CHF 317'411.70
- Routes communales CHF 289'356.68
- Eclairage public CHF 204'715.20.
- Nouveaux locaux TP CHF 2'897'338.95
- Parking St-Germain Centre CHF 4'580'749.12
- Véhicules CHF 60'822.75
- Aménagement zone Redin CHF 34'538.70
- Travaux factures -CHF 62'833.40.

Eau potable

- Remplacement conduites eau potable CHF 85'035.86
- Bâtiments et réservoirs CHF 104'317.69
- Captations, pierrier de Visse CHF 48'011.42
- Equipement de compteurs d'eau potable CHF 83'434.69

Urbanisation

- Etudes diverses CHF 105'244.00
- Subventions cantonales -CHF 29'579.55
- Réseau d'irrigation CHF 101'268.55
- Achat de terrains CHF 105'650.50

Compte des investissements selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	10'011'726.20		10'219'000.00		10'653'783.82	
52 Prêts et participations permanentes	232'000.00		-		-	
56 Subventions accordées	365'345.30		374'000.00		399'938.14	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		4'735.00		50'000.00		11'710.00
61 Contributions de tiers		170'480.60		140'000.00		128'949.95
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		62'833.40
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		582'535.25		450'000.00		395'121.70
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	10'609'071.50	757'750.85	10'593'000.00	640'000.00	11'053'721.96	598'615.05
Excédent de dépenses		9'851'320.65		9'953'000.00		10'455'106.91
Excédent de recettes		-		-		-

3.7 Marge d'autofinancement

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Investissements nets	- CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	10'455'106.91
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	4'186'026.90	4'679'825.00	2'976'881.44
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 7.5 mios et les investissements nets à CHF 10.5 mios, il en résulte une insuffisance de financement d'env. CHF 3 mios.

La Municipalité a donc dû faire appel à des financements bancaires et les derniers crédits obtenus l'ont été sur la base de taux négatifs, à savoir que les emprunts réalisés rapportent des intérêts à notre Municipalité !

3.8 Endettement par habitant

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2019	2020	Moyenne
Engagements courants	20 + CHF		3'832'783.85	3'036'233.07	3'434'508.46
Dettes à court terme	21 + CHF		-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF		16'257'000.00	20'613'000.00	18'435'000.00
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF		41'663.90	41'663.90	41'663.90
Provisions	24 + CHF		2'050'999.99	1'851'000.00	1'951'000.00
Passifs transitoires	25 + CHF		3'675'985.37	2'843'932.58	3'259'958.98
Dette brute	= CHF		25'858'433.11	28'385'829.55	27'122'131.33
Ou					
Total des passifs	2 + CHF		59'318'218.51	62'725'517.35	61'021'867.93
Fortune nette	29 - CHF		30'755'207.68	31'175'330.24	30'965'268.96
Financements spéciaux	28 - CHF		2'704'577.72	3'164'357.56	2'934'467.64
Dette brute	= CHF		25'858'433.11	28'385'829.55	27'122'131.33
Disponibilités	10 CHF		1'724'822.48	1'966'955.07	1'845'888.78
Avoir	11 + CHF		6'866'300.01	6'020'211.43	6'443'255.72
Placements	12 + CHF		2'812'660.25	2'802'695.15	2'807'677.70
Actifs transitoires	13 + CHF		7'163'553.58	7'791'793.16	7'477'673.37
Patrimoine financier réalisable	= CHF		18'567'336.32	18'581'654.81	18'574'495.57
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF		7'291'096.79	9'804'174.74	8'547'635.76
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)			7716	7814	7765
Deette brute – Patrimoine financier réalisable		=	945	1'255	1'101
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)					

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais l'endettement communal pour l'année 2020 s'établi à 1'255.- par habitant ce qui correspond selon les indicateurs décrits ci-dessus à un endettement faible.

3.9 Bilan

Aperçu du Bilan		Etat 31.12.2019	Etat 31.12.2020
1	Actif	59'318'218.51	62'725'517.35
	Patrimoine financier	18'567'336.32	18'581'654.81
10	Disponibilités	1'724'822.48	1'966'955.07
11	Avoirs	6'866'300.01	6'020'211.43
12	Placements	2'812'660.25	2'802'695.15
13	Actifs transitoires	7'163'553.58	7'791'793.16
	Patrimoine administratif	40'717'079.00	44'114'083.00
14	Investissements propres	39'697'071.00	43'882'074.00
15	Prêts et participations permanentes	232'001.00	232'001.00
16	Subventions d'investissement	788'007.00	8.00
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	33'803.19	29'779.54
18	Avances aux financements spéciaux	33'803.19	29'779.54
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	59'318'218.51	62'725'517.35
	Engagement	25'858'433.11	28'385'829.55
20	Engagements courants	3'832'783.85	3'036'233.07
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	16'257'000.00	20'613'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	41'663.90	41'663.90
24	Provisions	2'050'999.99	1'851'000.00
25	Passifs transitoires	3'675'985.37	2'843'932.58
	Financements spéciaux	2'704'577.72	3'164'357.56
28	Engagements envers les financements spéciaux	2'704'577.72	3'164'357.56
	Fortune	30'755'207.68	31'175'330.24
29	Fortune nette	30'755'207.68	31'175'330.24

La fortune de la Commune de Savièse s'élève à 31.2 mios en augmentation de 0.4 mios
 Le patrimoine financier est stable et le patrimoine administratif en hausse de 3.4 mios.
 Les dettes à moyen et long terme représentent 20.6 mios et enregistrent un accroissement de 4.5 mios.
 Les provisions constituées s'élèvent à 1.9 mio et ont diminué de 0.2 mio.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation des comptes de la Municipalité. La parole n'étant pas demandée sur les comptes 2020 de la Municipalité parmi l'assemblée, M. le Président passe à la parole à M. Jean-Claude De Iaco, expert réviseur auprès de la fiduciaire Fidag SA, pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo
- l'endettement net de la commune municipale est considéré comme faible et que, durant
- l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente
- l'équilibre financier à terme paraît assuré
- selon notre appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements

- l'entretien final avec une délégation du conseil communal a eu lieu.

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'CGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Cela étant, l'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée primaire.

M. le Président remercie M. De Iaco pour son rapport et annonce que M. De Iaco, après 8 années, arrive au terme de son mandat d'expert réviseur. Au nom du Conseil communal et à son nom personnel, M. le Président tient à le remercier ainsi que son équipe pour l'excellente collaboration qui a prévalu tout au long de ce mandat. M. le Président a particulièrement apprécié les échanges et les apports de M. De Iaco dans la gestion des finances communales qui ont contribué à prendre les bonnes décisions et entreprendre les bonnes actions. En guise de remerciements, M. le Président a le plaisir de lui remettre un petit présent (stylo de la Commune de Savièse).

5. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2020 de la Municipalité.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2020 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

6. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre

Chacun aura certainement constaté, le projet St-Germain Centre devient de plus en plus concret avec la prochaine mise en service du parking souterrain d'ici la fin de l'été et la construction plus que visible du bâtiment de la santé.



Après une phase de démarrage assez difficile, de nombreux doutes sur le projet, des difficultés avec les mandataires et la recherche laborieuse d'investisseurs pour la deuxième étape comprenant les bâtiments de logements, le projet va actuellement dans la bonne direction.

En effet, la maison de la santé devient concrète et accueillera de nombreux services dans le domaine médical et paramédical dont un cabinet de groupe avec plusieurs médecins, annoncé dans la presse locale, et qui sera ouvert dès le mois de février 2022. Mise à part la boulangerie / tea-room au rez-de-chaussée, ce bâtiment sera totalement dédié aux activités médicales et paramédicales. Il sera terminé pour la fin de l'année avec une ouverture en début d'année 2022.



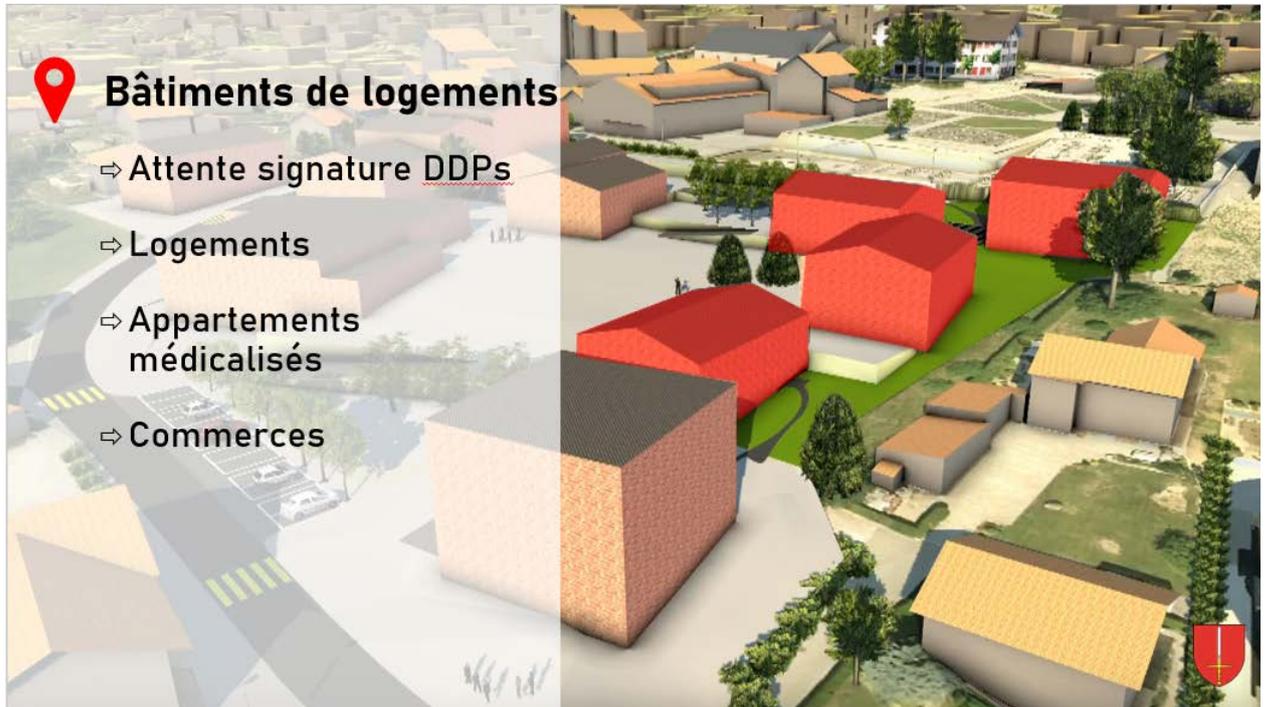
La construction pour le pool central débutera cet été. Ce bâtiment proposera des prestations autres que médicales.



Un investisseur est aussi très intéressé pour la deuxième étape, c'est-à-dire les 4 bâtiments de logements qui comprennent des logements médicalisés. Si après de longues recherches un investisseur potentiel a enfin pu être trouvé, c'est surtout parce que le Conseil communal a

réanalysé les aspects financiers du dossier, suite à différents avis d'experts et s'est rendu compte que certains coûts qu'il prévoyait de refacturer aux investisseurs ne pouvaient que difficilement l'être.

Ces bâtiments de 40 logements, à l'Est de la parcelle, se réaliseront selon la décision qui sera prise ce soir par l'assemblée d'accepter ou non le crédit complémentaire. Ces bâtiments abriteront également des appartements médicalisés et des petits commerces à leur rez-de-chaussée. Le DDP afférent sera signé lors du dépôt de leur demande d'autorisation de construire. Si la procédure d'autorisation de construire se déroule normalement, leur construction devrait débuter en 2022.



La place centrale sera aménagée au fur et à mesure, selon l'avancement de la réalisation des bâtiments. Une liaison pour la mobilité douce reliera la place centrale à la salle paroissiale, la crypte et le cimetière. La place centrale, végétalisée mais carrossable pour y poser une tente, sera aménagée pour créer diverses ambiances, avec des placettes et des pergolas, des modules de jeux. Un cœur vivant au centre de ce nouveau quartier.



Avec la place centrale, le parking est la seule réalisation de la Municipalité. Le parking sera mis en service cet été, soit avant l'ouverture de la saison 2021-2022 du théâtre Le Baladin. Les sorties piétonnes seront disponibles au fur et à mesure de la construction des bâtiments. Les différentes zones se différencient par des couleurs, avec des sorties piétonnes sur la place centrale, sur la rue du Stade en direction du Baladin et par la suite en direction du centre commercial. Des WC publics sont également prévus.

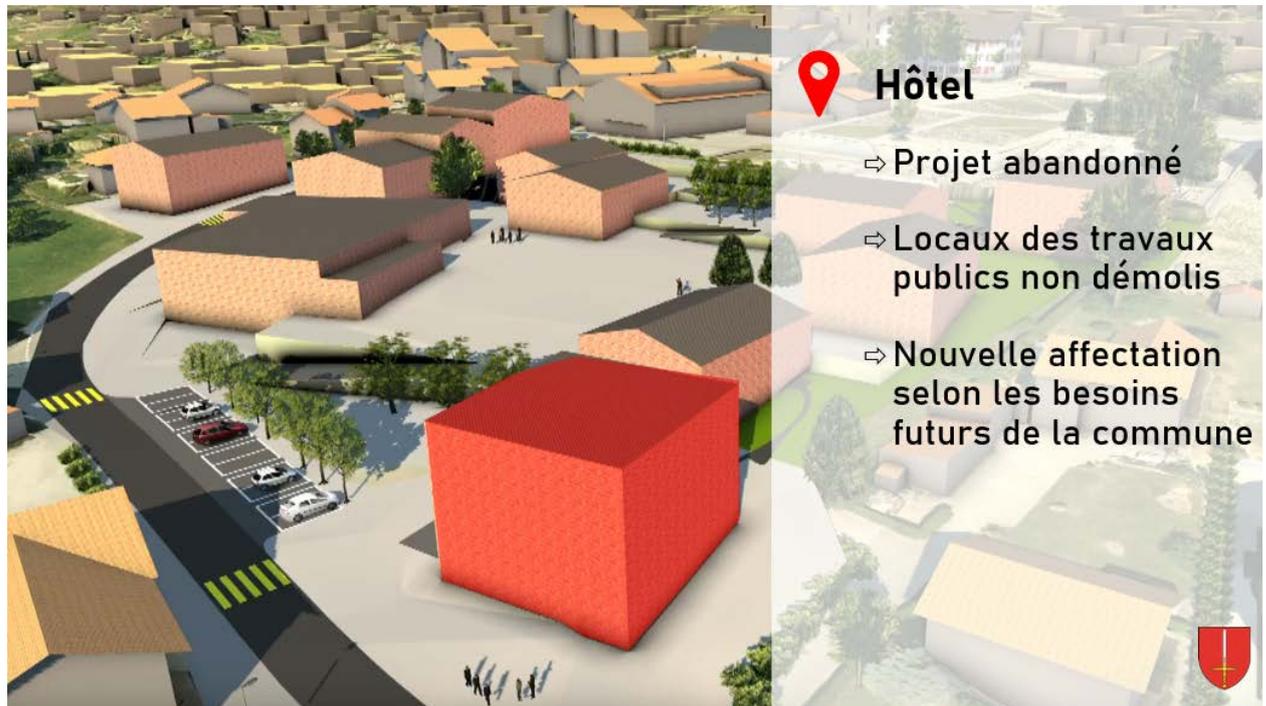


Initialement prévu pour accueillir un centre commercial, ce projet est abandonné. Cet espace sera végétalisé en attendant peut-être dans quelques années lui donner une nouvelle affectation.



L'hôtel prévu à l'emplacement actuel des travaux publics est également abandonné. Dans un premier temps, il était prévu de démolir ce bâtiment. Son volume étant intéressant, le Conseil communal a renoncé à sa démolition et avait le projet de le transformer. Avant de réaliser les travaux de transformation pour un coût relativement conséquent, il est nécessaire d'attendre de

terminer le projet St-Germain Centre pour considérer une nouvelle affectation selon les besoins communaux futurs.



6.1 Crédits d'engagement engagés

Dans le cadre du projet de St-Germain centre, les assemblées primaires avaient respectivement validé les 18 décembre 2017 et 10 décembre 2018 deux crédits complémentaires pour la réalisation :

- du parking CHF 10.7 mios
- de la place centrale CHF 2.3 mios
- soit pour un total de CHF 13.0 mios

6.2 Crédit complémentaire souhaité

Le crédit complémentaire qui est soumis à la décision de cette assemblée primaire se détaille ainsi :

Terrassement, travaux spéciaux, démolitions CHF 967'979.60

- ⇒ Initialement prévu de facturer ces travaux aux investisseurs.
- ⇒ Travaux financés (avancés) par la commune pour la réalisation du parking.
- ⇒ Part des bâtiments non construits assumée par la commune.
- ⇒ Difficulté à trouver des investisseurs, notamment en raison de ces coûts.

Point de vue des spécialistes en immobilier :

- Les démolitions, terrassement et travaux spéciaux sont nécessaires pour la construction du parking, même si rien ne se construit dessus.
- Il n'est donc pas logique de refacturer ces coûts aux investisseurs puisqu'ils servent à la Commune.
- L'estimation de la rente du DDP tient déjà compte des coûts des bâtiments existants.

Sans investisseurs :

- Coûts engagés par la commune totalement à sa charge.

- Coûts supplémentaires pour la construction des sous-sols, prévus initialement pour les investisseurs.
- Projet de St-Germain Centre pas terminé et pas de sens d'avoir une place centrale.
- Pas de rendement sur la parcelle.

Avec investisseurs :

- Coûts engagés par la commune à sa charge (conditions pour trouver des investisseurs).
- Refacturation aux investisseurs des coûts de construction des sous-sols.
- Projet de St-Germain centre terminé, complet et apportant une plus-value à la commune.
- Rendement sur la parcelle (rente DDP, fiscalité, parking).

Position du Conseil municipal :

- Assumer les coûts de terrassement, travaux spéciaux et démolitions.
- Trouver des investisseurs et terminer le projet St-Germain Centre.
- Obtenir, malgré un coût de construction plus élevé, un rendement sur la durée.

Abri PC CHF 254'125.30

- ⇒ Parking transformable en abri de 799 places.
- ⇒ Achats des équipements (lits, toilettes sèches, cuisines,...) initialement prévus ultérieurement.
- ⇒ Achats nécessaires pour pouvoir effectuer le prélèvement sur le fonds des abris (exigence du Canton).

Modification du projet CHF 333'881.75

- ⇒ Modifications de projet demandées par le MO.
- ⇒ Coûts supplémentaires dus à l'absence d'investisseurs au-dessus.
- ⇒ Modifications qui représentent un coût supplémentaire, mais qui ont un impact sur les coûts d'entretien et d'exploitation.

Négligences des mandataires CHF 535'882.80

- ⇒ Sous-estimation du taux d'armatures dans les appels d'offres.
- ⇒ Changement de produits avec un surcoût important pour le MO.
- ⇒ Négligence dans le dimensionnement de l'abri PC nécessitant des colonnes et armatures supplémentaires.
- ⇒ Annonce tardive des erreurs lorsqu'il n'était plus possible d'adapter le projet.
- ⇒ Soi-disant, réserves dans les appels d'offres pour couvrir les «surprises» qui se sont avérées insuffisantes.
- ⇒ Procédure lancée contre le bureau d'ingénieurs.

Divers et imprévus CHF 108'130.55

- ⇒ Variation de prix des matériaux
- ⇒ Mesures COVID
- ⇒ Divers et imprévus pour la réalisation de la place centrale
- ⇒ Divers et imprévus

Récapitulatif du crédit complémentaire demandé CHF 2.2 mios

- ⇒ Terrassement / travaux spéciaux : 967'979.60 CHF
- ⇒ Equipements abris PC : 254'125.30 CHF
- ⇒ Modifications de projet : 333'881.75 CHF
- ⇒ Négligences mandataires : 535'882.80 CHF
- ⇒ Divers et imprévus : 108'130.55 CHF

Un crédit d'investissement nécessite l'approbation de l'assemblée primaire s'il dépasse le 5% des recettes brutes du dernier exercice de la Municipalité.

A ce jour, la compétence du Conseil communal sans décision de l'assemblée primaire se chiffre à CHF 1.7 mio. Le surcoût du projet sans les négligences des mandataires se monte à CHF 1.7 mio.

La procédure contre le bureau mandaté est lancée.

- en cas de succès, le coût supplémentaire se monte à CHF 1.7 mio
- en cas d'échec, le coût supplémentaire se monte à CHF 2.2 mios

Selon les conclusions de la procédure, en cas d'échec ou de succès partiel, la décision de l'assemblée primaire est nécessaire.

Cette demande de crédit complémentaire est présentée seulement à ce stade de l'avancement du projet pour disposer de tous les éléments. La volonté du Conseil communal était de soumettre cette demande, en toute transparence, à la décision de l'assemblée primaire, tenant compte principalement des incertitudes liées à la procédure lancée contre le bureau d'ingénieurs et des particularités découlant de la présence immédiate ou non d'investisseurs pour les quatre bâtiments

6.3 Coût final projet

Le coût final du projet se chiffre à :

⇒ Crédits 18.12.2017 / 10.12.2018 : 13.0 mios CHF

⇒ Crédit 14.06.2021 : 2.2 mios CHF

Total Crédit d'engagement : 15.2 mios CHF

6.4 Questions

6.4.1 Question de l'UDC

Le projet de développement de ST-GC va-t-il se réaliser dans sa globalité, si tel est le cas, combien d'immeubles seront prévus et quel en est l'échéancier ?

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour la présentation préalable du projet apportant toutes les précisions nécessaires à la question posée.

6.4.2 Question d'un citoyen

Vu que la réalisation d'un centre commercial et d'un hôtel a été abandonnée, quelle sera l'affectation donnée à ces deux espaces.

Comme mentionné dans la présentation ci-avant de M. le Président, l'espace qui était affecté au centre commercial sera aménagé en un lieu de verdure dans le prolongement de la place centrale, en attendant un projet futur.

Le bâtiment des travaux publics ne sera pas démolé mais transformé selon les besoins communaux qui restent à définir.

6.4.3 Question d'un citoyen

Quel est le nombre de places que contiendra le parking ?

Le parking disposera de 247 places dont 2 équipées pour alimenter les véhicules électriques. Ce nombre pourra être augmenté 6 en fonction de la demande.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2.2 mios pour le projet de Saint-Germain Centre, tel que présenté ci-avant.

L'assemblée primaire approuve, à main levée, à l'unanimité moins une abstention, un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre de CHF 2.2 mios

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

Une inauguration du parking sera certainement prévue en la couplant éventuellement avec celle, dans quelques années, de la place centrale.

7. Présentation du coût global pour le bâtiment des travaux publics

Les nouveaux locaux de la voirie sont quasiment terminés et le déménagement entre dans sa phase finale. Le service des travaux publics et des eaux sera ainsi, à partir de la fin de l'été, totalement relocalisé dans la zone du Boulé, à l'entrée de la commune.



Il est l'heure de faire le bilan financier de ce projet en présentant à l'assemblée primaire les coûts finaux de la réalisation des nouveaux locaux et les quelques coûts supplémentaires qui ont dû être acceptés par le Conseil municipal.

M. le Président présente les nouveaux locaux du service des travaux publics. Un espace bien adapté aux besoins actuels dudit service regroupant désormais également toutes les activités liées au secteur des eaux.

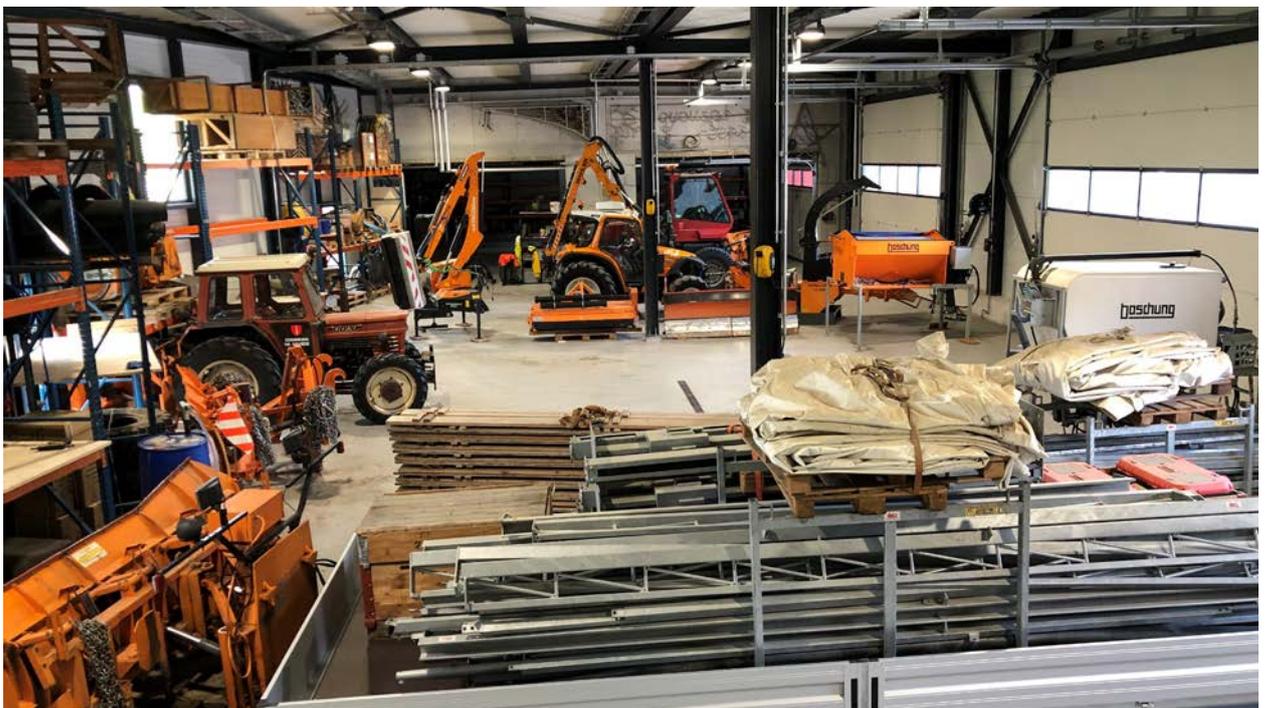
Ces locaux sont adaptés aux normes actuelles, en respectant entre autres la protection des travailleurs, avec des wc séparés, des douches à disposition, un local de séance.



Dans un premier temps, l'Etat du Valais était intéressé à occuper pour les besoins de ses cantonniers le bâtiment laissé inoccupé par le triage forestier. Par la suite, l'intérêt manifesté s'est traduit par l'achat de ce local. Cette proposition n'ayant pas été acceptée, cet espace est désormais occupé par notre police municipale et les travaux publics.

Des espaces ont été créés par opportunité selon les aménagements qui ont dû être réalisés tenant compte de certaines exigences fixées par divers services cantonaux consultés dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire.

La hauteur de la halle et sa profondeur permettent d'organiser, de structurer, de stocker de manière optimale le matériel, les éléments et les agrégats des véhicules de travail.



L'assemblée primaire du 18 décembre 2017 avait validé un crédit d'engagement de CHF 4.3 mio, comprenant les travaux préparatoires, la construction et les aménagements extérieurs. Les équipements n'étaient pas prévus dans le crédit d'engagement alors que le matériel actuel n'était pas repris dans les nouveaux locaux.

Les coûts finaux pour les CFC 1, 2 et 4 se chiffrent à CHF 4.68 mios, soit une différence supplémentaire de CHF 0.38 mio ou +8,8 %.

Ces coûts supplémentaires de CHF 380'000.-- sont dus aux facteurs suivants :

<input type="checkbox"/>	mauvais terrain:	90'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	protection incendie:	30'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	dalle de toiture et couverts:	150'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	COVID-19:	60'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	centrale solaire:	30'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	divers	20'000.- CHF

Les services cantonaux consultés pour la demande d'autorisation de construire ont exigé des compléments, modifiant l'architecture du bâtiment dont la toiture de l'espace administratif, des eaux à évacuer en posant une citerne pour la récupération des eaux pluviales.

L'entreprise a dû prendre des dispositions extraordinaires pour répondre aux mesures de protection en lien avec le Covid-19.

Les équipements ci-après se chiffrent à CHF 370'000.—n'ont pas été prévus dans le crédit d'engagement :

<input type="checkbox"/>	Résines de sol:	120'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Station diesel:	40'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Station de lavage:	35'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Cabine de peinture:	40'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Etagères et équipements:	40'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Séchoir et local à huile:	15'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Mobilier et informatique:	35'000.- CHF
<input type="checkbox"/>	Divers et imprévus	45'000.- CHF

La pose d'une résine pour les sols facilite leur entretien. Le séchoir (habits du personnel) et le local à huile pour le stockage des huiles sont obligatoires.

La cabine de peinture est une structure rendue obligatoire par la protection des travailleurs pour les travaux de sablage, de ponçage, de peinture des lames de neige, des vannes et autres pièces métalliques.

Les coûts finaux pour la construction des nouveaux locaux des travaux publics se chiffrent à :

⇒	Devis selon crédit d'engagement:	4.3 mios CHF
⇒	Coûts compl. construction:	0.38 mio CHF
⇒	Coûts compl. équipements:	0.37 mio CHF
	Coûts totaux locaux TP:	5.05 mios CHF

7.1 Crédit d'engagement - procédure

Durant cette soirée, à deux reprises le Conseil municipal a présenté des coûts supplémentaires pour ses projets. Le Conseil communal n'est pas fier de cette situation. Si une partie de ces coûts est justifiée et nécessaire au bon fonctionnement des installations, certains coûts auraient pu être évités ou prévus plus tôt avec une meilleure gestion des phases de projet avec les mandataires, une meilleure définition des besoins des services utilisateurs des locaux et un meilleur timing des décisions du législatif communal.

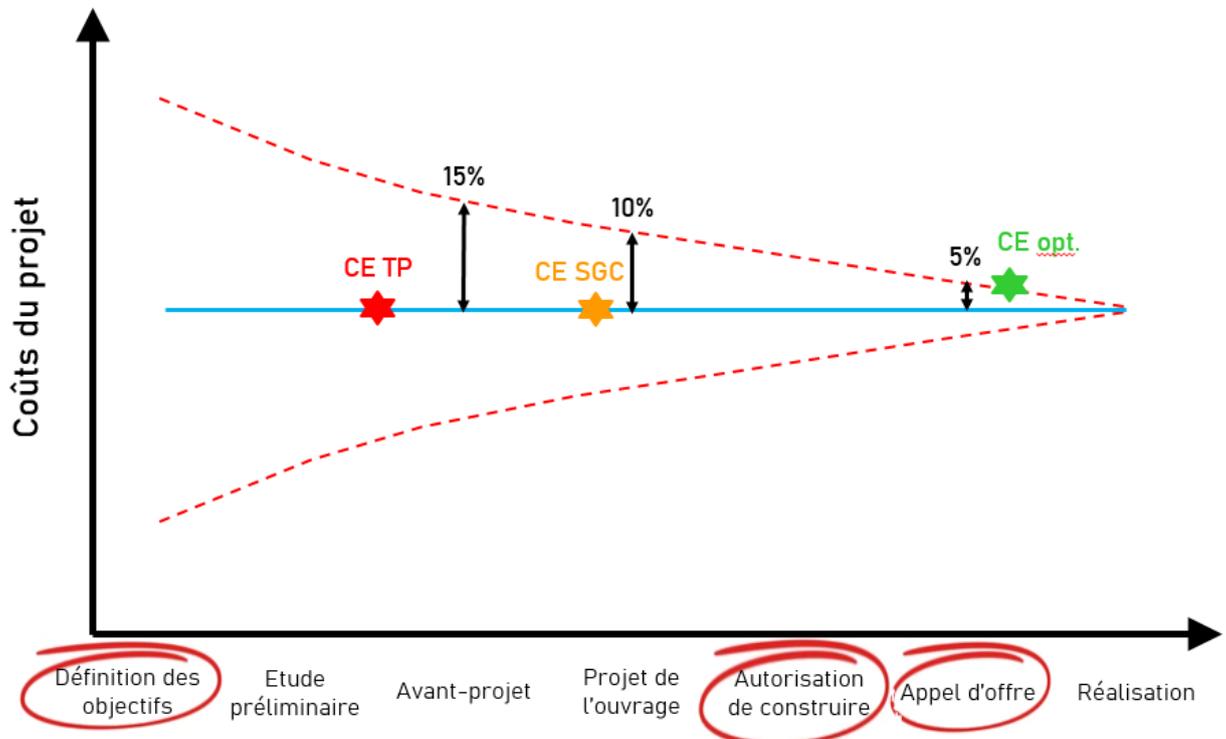
Le Conseil municipal a donc, à la suite de ces mauvaises expériences, décidé de mettre en place dans ses procédures décisionnelles et son calendrier de présentation à l'Assemblée primaire des éléments pour réduire les incertitudes sur les coûts et ainsi éviter de devoir présenter des coûts complémentaires à l'Assemblée primaire.

Avant sa réalisation, un projet se décline en plusieurs phases :

- l'étude préliminaire
 - * définition de l'objet, étude de faisabilité
- l'étude de projet
 - * avant-projet

- * projet de construction
- * procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête
- l'appel d'offres
- * les appels d'offres, comparaison des offres et proposition d'adjudication
- la réalisation
- * projet d'exécution

La précision des coûts se précise selon l'avancement des phases de conception :



Les crédits d'engagement accordés par l'assemblée primaire pour le bâtiment des travaux et St-Germain Centre ont été présentés dans des phases de conception où la précision du coût varie de 15% à 10%. C'est le coût non majoré qui a été retenu. Pour présenter un crédit d'engagement optimal, la variation de coût devrait être de 5%, soit au retour des soumissions et de l'autorisation de construire délivrée, prendre l'estimation du coût +5%.

Le Conseil communal et les chefs de service ont tiré des enseignements de ces dépassements de coût.

Aussi, pour les futurs crédits d'engagement, les principes suivants sont appliqués :

- ⇒ Mieux définir le projet avec les utilisateurs finaux.
- ⇒ Attendre, si possible, la mise à l'enquête et les appels d'offres avant de soumettre le crédit d'engagement à l'Assemblée primaire.
- ⇒ Le cas échéant, pour éviter de mettre à l'enquête un projet sans l'avoir présenté, un crédit d'études pour certains projets sera soumis à l'Assemblée primaire.

Les dépassements de crédits d'engagement ne sont pas une généralité.

Pour le projet de la zone de détente et de sports de Oure et celui du tunnel du Prabé, le crédit accordé a été respecté :

- Zone de détente et de sports de Oure
7.85 mios CHF vs 8.00 mios CHF
- Tunnel du Prabé
3.97 mios CHF vs 4.80 mios CHF

Désormais, une procédure déclinera les différentes phases de concept d'un projet qui permettra de définir précisément et préalablement les besoins et le coût d'un projet, les éléments qui sont nécessaires pour présenter à l'assemblée primaire un crédit d'engagement qui soit conforme au coût du projet avec une variation de coût à +/- 5% à 10%..

Afin de faire découvrir à la population les nouveaux locaux de la voirie, une journée « portes ouvertes » sera organisée cet automne dès que les conditions sanitaires le permettront.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe à la nomination de l'organe de révision pour la législature 2021-2024.

8. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024

Selon la loi sur les communes (LCo art. 83), les réviseurs sont nommés par l'Assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil municipal.

La personne qui dirige le mandat peut l'exercer pendant deux périodes législatives au plus. Elle ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption d'une période législative (OGFCo art. 83)

La fiduciaire Fidag SA par M. Jean Claude De Iaco, est réviseur de la Municipalité depuis 2013, soit pendant deux législatures.

Le Conseil communal, ayant la volonté d'avoir un nouveau regard sur les finances communales, propose à l'unanimité la fiduciaire BDO par M. Bastien Forré, comme réviseur de la Municipalité de Savièse pour la législature 2021-2024.

Cette fiduciaire présente des références qui seront très utiles pour soutenir le service financier dans ses activités :

- ⇒ est l'organe de révision pour d'autres communes (Sion, Bagnes et 300 communes en Suisse).
- ⇒ maîtrise le MCH2 qui va être implanté dans les communes valaisannes dès 2022.
- ⇒ est revendeur Abacus, qui est le logiciel de gestion comptable de la Municipalité de Savièse.

A la question d'un citoyen, M. le Président indique que ce mandat, pour un montant annuel de CHF 12'000.—HT (réviseur de la Municipalité et de la Bourgeoisie), a été adjudgé selon la procédure gré à gré. Pour un tel montant, la Municipalité est libre de solliciter une offre comparative, cela n'a pas été le cas pour ce mandat.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour la nomination de la fiduciaire BDO SA par M. Sébatien Forré, expert réviseur, comme réviseur de la Municipalité de Savièse pour la législature 2021-2024.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, la nomination de la fiduciaire BDO SA par M. Sébatien Forré, expert réviseur, comme réviseur de la Municipalité de Savièse pour la législature 2021-2024.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

9. Divers

9.1 Questions de l'UDC

9.1.1 Stationnement en surface - parking

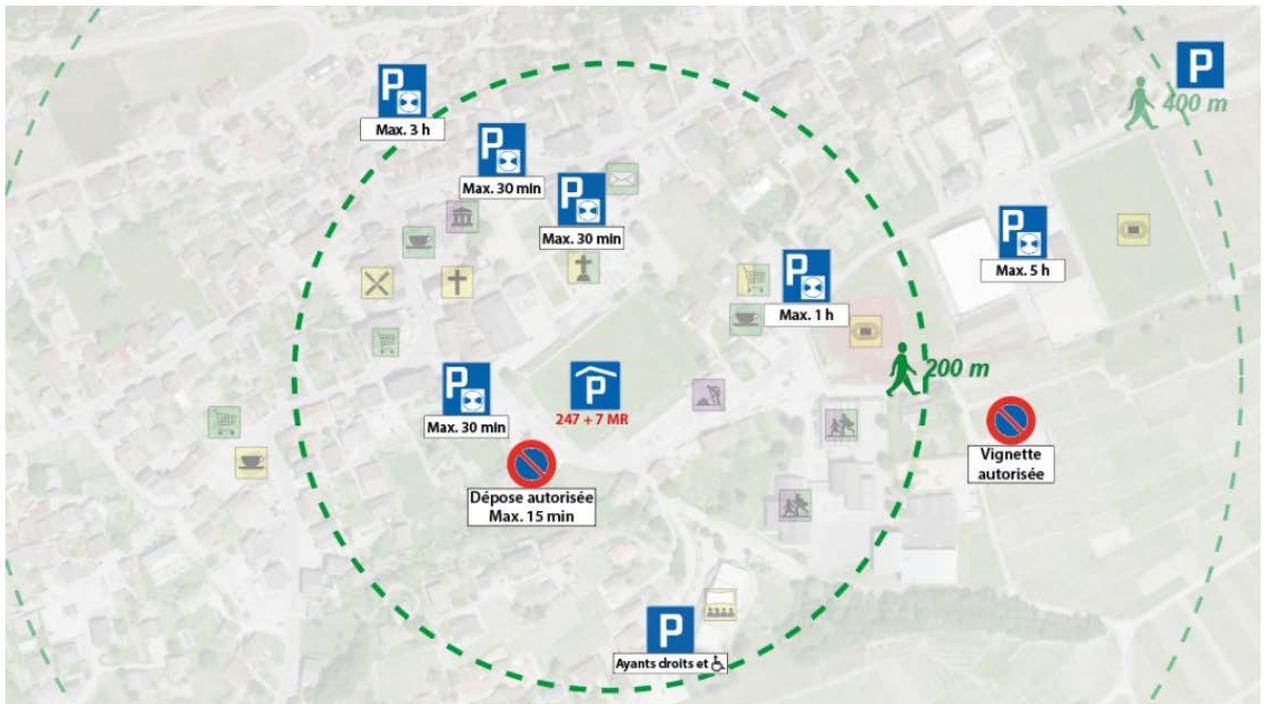
Quel raisonnement a amené le Conseil à limiter la durée de stationnement sur les places extérieures au centre de la Commune ?

Ne serait-il pas plus opportun d'attendre l'ouverture du parking souterrain de ST-GC, constater un éventuel changement d'habitude et dans un second temps modifier les durées de stationnement sur les places extérieures ?

Les réflexions menées avec le concours d'un bureau spécialisé se sont articulées autour du parking de St-Germain Centre.

La mise en œuvre de cette infrastructure permet non pas de compléter un manco de places de parc mais une redistribution des espaces et une refonte de l'offre et de la gestion du stationnement en surface, à savoir :

- ⇒ assurer l'adéquation entre la durée de l'activité et la distance avec l'offre de stationnement,
- ⇒ limiter le nombre de cases offertes en surface,
- ⇒ équilibrer l'attractivité de stationnement en surface et en souterrain (durée, tarification),
- ⇒ reporter en souterrain le stationnement de moyenne-longue durée,
- ⇒ intégrer une offre de stationnement pour la mobilité douce (vélos, trottinettes),
- ⇒ supporter les pics de fréquentation.



Les places de stationnement dans un rayon de 200 ml seront limitées à 30', en adéquation avec l'activité. Un temps de stationnement d'une durée de 1h00 est prévu pour le centre commercial du Stade. La limitation de stationnement éliminera les véhicules dites « ventouse » qui occupent les places publiques. A noter que les deux premières heures du parking seront gratuites.

En diminuant la durée de stationnement à 30', il s'agit aussi de privilégier et de contribuer à dynamiser le cœur de St-Germain de manière à garantir une rotation maximale des véhicules, pour favoriser les commerces, les entreprises et les services.

Au-delà d'un rayon de 200 ml, la durée maximale autorisée sera de 5h00.

En parquant son véhicule au-delà d'un rayon de 400 ml, la durée de stationnement sera illimitée, pour un temps de marche d'environ 7' pour atteindre le centre de St-Germain.

La présence des parents-taxis aux abords de l'école créant un sentiment d'insécurité, le lieu de dépose des enfants sera déplacé. Un arrêt de bus, en face de St-Germain Centre, intégré à la ligne postale, est aussi à l'étude.

Ce concept de stationnement, validé par le Conseil communal, fera l'objet d'une mise à l'enquête publique. Les intéressés pourront adressés leurs observations. La modification de la signalisation n'interviendra qu'après son homologation et se réalisera par étapes. Une analyse continue des besoins et des comportements sera menée, le cas échéant, des adaptations seront effectuées.

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour les explications données apportant toutes les précisions nécessaires à la question posée.

9.1.2 PAZ - calendrier

Quelles informations pouvez-vous nous communiquer s'agissant du processus relatif au plan d'aménagement de zone ?

Le processus relatif au PAZ se déroule en plusieurs phases :

		Etape 1 : Mesures préparatoires	
2017 - 2019	↓	Délimitation des zones réservées	✓
	↓	Projet de territoire et de périmètre d'urbanisation	✓
	↓	Transmission au canton pour préavis	✓
		Etape 2 : Avant-projet de PAZ / RCCZ	
2020-2021	↓	Information publique à la population (B.O. 30 j.)	2021 ✓
	↓	Analyse des propositions citoyennes	2021 ✓
	↓	Transmission de l'avant-projet au Canton pour avis de principe	2021
		Etape 3 : Projet de PAZ / RCCZ	
2021 - ?	↓	Mise à l'enquête publique	fin 2021
	↓	Traitement des oppositions	début 2022
	↓	Approbation par l'Assemblée Primaire	2022
	↓	Traitement des recours	?
	↓	Homologation par le Conseil d'Etat	?

Après les mesures préparatoires et l'avant-projet de révision globale du PAZ et du RCCZ soumis à l'information publique, en janvier dernier, le RCCZ et le PAZ provisoires ont été présentés au Conseil communal lors de sa dernière séance du Conseil communal. Le 30 juin prochain, ledit Conseil sera invité à les valider.

Le RCCZ et le PAZ seront ensuite transmis à l'Etat du Valais pour un examen préalable auprès des services cantonaux concernés. Cette phase devrait durer entre 6 à 12 mois.

A leur retour, les adaptations seront effectuées selon les remarques et commentaires apportés par les organes cantonaux.

Ils seront ensuite mis à l'enquête publique où les personnes intéressées pourront faire valoir leurs observations. Ces dernières seront traitées, suivies de l'approbation par l'assemblée primaire du RCCZ et PAZ.

Après le traitement des recours déposés suite à la décision de l'assemblée primaire, le tout sera transmis à l'Etat du Valais, pour l'homologation du RCCZ et du PAZ. La Commune de Savièse sera une des premières à les déposer.

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour les explications données apportant toutes les précisions nécessaires à la question posée.

9.1.3 Animateur socioculturel

La Municipalité de Savièse vient d'engager un animateur socioculturel. Des projets pour les jeunes sont-ils déjà envisagés ? Si, oui, lesquels ?

L'animateur socioculturel, en la personne de M. Loïc Wessels, 38 ans, est entré en fonction le 1^{er} mars dernier.

Il procède actuellement à un diagnostic des besoins en cours, après avoir rencontré différents acteurs (écoles, police, jeunesse, social...).

Il a animé des ateliers participatifs auprès des classes du cycle d'orientation et lancé un cours d'idées pour la création de l'identité visuelle de l'animation socioculturelle. Une boîte à idées « ani-mission » a également été créée.

Il envisage également l'achat d'un bus mobile électrique pour se déplacer dans la commune pour aller à la rencontre des jeunes.

Les propositions de projets et de mesures sont dans leur phase de conception, non encore validées par le Conseil communal.

Il est donc trop tôt pour annoncer leur concrétisation, d'autant plus que M. Wessels est occupé à temps partiel, sans mettre en avant également les mesures Covid mais le Conseil communal se réjouit d'ores et déjà des propositions d'animations qui seront présentées.

L'UDC Savièse par sa présidente, Mme Sarah Luyet, remercie M. le Président pour les explications données apportant toutes les précisions nécessaires à la question posée et se réjouit également des animations qui seront proposées.

9.2 Questions de citoyens.nes

9.2.1 Liaison piétonne – chemin des Râches – centre commercial

Dans le Savièse infos de septembre 2020, un article annonçait la réalisation prochaine d'un itinéraire de mobilité douce entre le chemin des Râches et le centre commercial COOP. Qu'en est-il aujourd'hui de sa réalisation ?

Comme annoncé, la Municipalité a effectivement obtenu tous les accords oraux et effectué toutes les démarches administratives nécessaires pour aménager cet itinéraire de mobilité douce.

La seule contrainte réside dans l'autorisation de construire pour la construction d'une habitation sur la parcelle voisine. Le requérant de la demande qui n'est pour l'instant pas le propriétaire de cette parcelle a souhaité acheter quelques m² à détacher de la parcelle communale par où le chemin passera. Cet achat a été validé par le Conseil communal, mais la demande d'autorisation de construire a fait l'objet d'une opposition. Dès lors, tant que l'autorisation de construire n'est pas délivrée, le requérant n'est pas le propriétaire de la parcelle et l'acte à passer pour détacher la surface de la parcelle communale ne peut être signé.

De nos jours, plus personne n'achète un terrain sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de construire.

Dès cet acte signé, la Municipalité pourra enchaîner avec les autres actes et réaliser cet accès à mobilité douce.

9.2.2 St-Germain Centre – appartements à vendre ou en location

Les appartements de St-Germain Centre sont-ils proposés à la vente ou à la location ?

Tous les appartements de St-Germain Centre seront proposés à la location, aucun appartement ne sera à vendre.

9.2.3 Dépôt des travaux publics – eaux de surface à évacuer

Pourquoi dans le cadre de la construction du bâtiment des travaux publics, il a été nécessaire de prévoir une citerne pour évacuer l'eau de surface ?

Trop imperméable, le sous-sol de la parcelle des travaux publics ne permet pas d'infiltrer normalement l'eau de surface dans le terrain.
Aussi, la citerne prévue permet d'accumuler cette eau de surface qui ensuite débordera gentiment pour être partiellement infiltrée et évacuée dans un torrent.

9.2.4 St-Germain Centre – parking – taux d'armature

La sous-estimation du taux d'armatures a-t-elle des conséquences quant à la sécurité de l'ouvrage ?

Le taux d'armature nécessaire a été mal estimé dans les soumissions mais pas dans le cadre de la construction de l'ouvrage.

9.2.5 Lieu de rencontre à Ormône

Un lieu de rencontre est-il prévu pour le village d'Ormône ?

Comme annoncé lors de la rencontre avec les villageoises et villageois d'Ormône, la Commune a approché les promoteurs du projet de construction sur l'ancienne place de pétanque, à proximité du café de la Violette pour acheter une surface qui servirait de lieu de rencontre au cœur du village. Cet achat s'est concrétisé.
Le chantier pour la construction de l'immeuble d'habitation étant en cours, l'aménagement de cette place se réalisera une fois le bâtiment terminé.
Cette place, selon les dispositions convenues avec les promoteurs, accueillera chaque cinq ans la tente pour la Fête-Dieu des villages de Roumaz et d'Ormône.

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, l'assemblée primaire est terminée.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre, étant priés de s'abstenir de voter, ou leur souhaite un bon retour chez eux pour ceux qui quittent les lieux.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard